

Elaboration d'un référentiel de compétences pour la formation en logopédie/orthophonie.

Maillart, C.*, Grevesse, P* & Sadzot, A.*

* Université de Liège, FAPSE. Logopédie clinique.

Christelle.Maillart@ulg.ac.be ; pgrevesse@hotmail.com ; A.Sadzot@ulg.ac.be

Résumé

L'élaboration d'un référentiel professionnel en logopédie s'est inscrite dans un processus institutionnel plus global de révision des pratiques d'enseignement ciblant le développement des compétences professionnelles. Le point de départ de la réflexion menée par l'équipe enseignante responsable de la formation en logopédie à l'Université de Liège a été de proposer aux futurs logopèdes une formation visant à professionnaliser davantage les étudiants. Confrontés au défi d'améliorer l'adéquation entre les exigences professionnelles actuelles et la formation proposée aux étudiants, la création d'un référentiel de compétences professionnelles a été une première étape indispensable. Cette communication présente la méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce référentiel réalisé sous la supervision scientifique de Jacques Tardif, le référentiel développé et les implications futures de la création d'un référentiel professionnel dans la conception d'un parcours de formation.

Mots clés : Référentiel de compétences, logopédie, orthophonie,

1. Introduction

La logopédie /orthophonie¹ est une discipline jeune puisqu'il faut attendre la moitié du XXème siècle pour qu'une formation spécifique prépare des professionnels à la prise en charge des personnes présentant des difficultés de langage et/ou de communication. En Belgique francophone, les premiers logopèdes furent diplômés en 1964 au terme d'un cursus de formation de 3 années en école supérieure alors qu'il faudra attendre la fin des années soixante pour qu'un cursus universitaire de 5 années soit proposé, à l'Université catholique de Louvain dans un premier temps (1965 puis à l'Université de Liège (début des années soixante-dix). Cette évolution est assez comparable à celle qui a été observée dans les autres pays francophones (Québec, Suisse, France...)

Cette discipline récente se trouve au carrefour entre les sciences humaines et les sciences médicales. La formation initiale en logopédie comprend en effet des enseignements relevant des sciences du langage, des sciences psychologiques et des sciences médicales. Cet enracinement multiple explique que, selon les pays, la logopédie peut être rattachée aux Facultés de Médecine (Canada, France) ou aux Facultés des Sciences Psychologiques et de l'Education (Belgique, Suisse). A côté des enseignements théoriques et méthodologiques, une partie importante du cursus des étudiants est consacrée à la formation clinique (stages, séminaires cliniques, etc). Selon les dernières recommandations européennes en matière de

¹ Il faut noter que les appellations « logopédie » et « orthophonie » sont strictement synonymes. Les différentes terminologies dépendent en fait du pays d'exercice. En Belgique et en Suisse, les professionnels qui pratiquent la « logopédie » sont respectivement appelés des « logopèdes » ou des « logopédistes ». En France et au Québec, on parle d'« orthophonie » et d'« orthophonistes ». Cet article relatant un parcours de formation universitaire situé en Communauté Française de Belgique, nous parlerons donc de « logopédie » et de « logopèdes ».

formation initiale en orthophonie (résolution n°9 des 18-19/2003), la formation initiale en logopédie devrait être de niveau master (5 années de formation).

L'élaboration d'un référentiel professionnel en logopédie s'est inscrite dans un processus institutionnel plus global de révision des pratiques d'enseignement ciblant le développement des compétences professionnelles. Le point de départ de la réflexion menée par l'équipe enseignante responsable de la formation en logopédie à l'Université de Liège a été le souhait de proposer aux étudiants une formation préparant davantage à l'entrée dans le monde professionnel. Cette démarche de professionnalisation n'a pas pour objectif d'offrir une formation plus technique. Au contraire, elle vise davantage à souligner les spécificités de la formation universitaire telles que l'expertise et la formation à la recherche. Confrontés au défi d'améliorer l'adéquation entre les exigences professionnelles actuelles et la formation proposée aux étudiants, les enseignants ont été amenés à évaluer les forces et faiblesses de la formation universitaire existante. Il est rapidement apparu que les enseignements théoriques étaient sans conteste la principale force de la formation universitaire. En effet, en Belgique, une grande majorité des enseignants universitaires sont titulaires d'un doctorat et sont activement impliqués dans des programmes de recherche, ce qui leur permet de proposer des enseignements à la pointe dans leur domaine. Par contre, la formation clinique pouvait être améliorée en prévoyant davantage de dispositifs d'intégration entre les enseignements théoriques et cliniques. Dans cette optique, la création d'un référentiel de compétences professionnelles était une première étape indispensable.

Le principal objectif de cet article est de présenter un référentiel de compétences professionnelles destiné aux logopèdes/orthophonistes. La première partie s'intéresse au cadre théorique sous-tendant ce travail. La méthodologie de la démarche sera ensuite détaillée avant de nous consacrer davantage au contenu de ce référentiel. Enfin, les implications pédagogiques et les perspectives futures seront détaillées.

2. La pédagogie par compétences

Le monde professionnel d'aujourd'hui requiert sans cesse davantage de capacités d'adaptabilité, de résolution de problèmes, de collaboration avec autrui, d'intelligence "situationnelle" (Beckers, 2002). Adopter une pédagogie par compétences au niveau de la formation universitaire devrait contribuer à faire face à cette demande, tout en participant activement au développement de la profession. Le terme *compétence* peut rendre compte de concepts très variés. Lorsque nous l'utiliserons, nous ferons ici référence à un « *savoir-agir complexe, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations* » (J. Tardif, 2006). Les ressources désignent ici les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont dispose un individu, et qui lui permettent de mettre en œuvre la (ou les) compétence(s) en situation réelle. Les situations réfèrent quant à elles aux lieux de mise en œuvre des compétences.

La construction de compétences se fera donc "*d'une part par l'acquisition de ressources, d'autre part par l'apprentissage de leur mobilisation*" (Perrenoud, 2005). La compétence n'est pas seulement la somme des ressources dont dispose un individu, mais elle fait également intervenir une notion de combinatoire. Contrairement aux capacités qui peuvent s'exercer dans un contexte d'apprentissage décontextualisé, la compétence ne pourra être observée et évaluée que dans des situations réelles, et donc contextualisées (Leclercq, 1998).

Le concept de compétences peut être situé à l'intersection de trois cadres de référence : le *constructivisme*, la *cognition située* et l'*interdisciplinarité* (Jonnaert, 2002). Selon le premier principe, le *constructivisme*, il ne s'agirait pas en pédagogie de simplement transmettre des connaissances, mais de permettre à l'apprenant de construire ses propres savoirs, savoir-faire et savoir-être. La *cognition située* stipule, quant à elle, que le développement des compétences ne pourra avoir lieu qu'en situation. Ce cadre théorique rappelle l'importance de contextualiser les apprentissages, ainsi que leur évaluation. Enfin, l'*interdisciplinarité* vise un décloisonnement des programmes d'apprentissage, et cherche à favoriser l'intégration des connaissances. Ces trois principes devraient permettre de développer des méthodes pédagogiques, et des moyens d'évaluer les apprentissages, qui soient plus écologiques et prépareraient ainsi mieux l'apprenant à sa future vie professionnelle.

Plusieurs recherches, essentiellement dans le monde anglo-saxon, se sont intéressées aux compétences professionnelles dans le champ de la logopédie (Davies & Van der Gaag, 1992). Toutes ces recherches visent dans un premier temps à nommer les compétences professionnelles et à en identifier la nature. Les auteurs sont généralement d'accord sur le fait que ces compétences résultent de la combinaison de différents savoirs, savoir-faire et attitudes, les savoir-faire (actes techniques) étant souvent les plus faciles à identifier, mais ne suffisant pas à définir la compétence. Par contre, les attitudes ou attributs personnels, peu évidents à définir, et encore moins à évaluer, sont généralement reconnus comme un élément clé de la compétence clinique d'un logopède. Enfin, les auteurs reconnaissent tous la difficulté de décrire précisément les compétences professionnelles, ce qui est un défi pour les responsables de la formation des étudiants (Stansfield, 2004). Le développement général de la compétence professionnelle en logopédie a été modélisé par Stansfield (2003). Dans son modèle, elle présente la compétence comme un savoir-agir complexe, déterminé par le contexte, et résultant de l'interaction entre connaissances cliniques, savoir-faire techniques et attitudes personnelles, pouvant tous se situer à des niveaux divers, en fonction des caractéristiques propres à la situation et au praticien. Dans les connaissances cliniques, l'auteur fait la distinction entre connaissances disciplinaires (théorie pour la pratique) et connaissances de processus (théorie dans la pratique). Par ailleurs, ce modèle donne une image dynamique de la compétence, reflétant ainsi l'évolution constante de la profession de logopède et des conditions de son exercice.

Une fois le cadre théorique posé, nous avons donc constaté que la première étape pour développer une approche par compétences dans la formation en logopédie à l'Université de Liège serait de créer un référentiel de compétences. Ce dernier donnera un fil conducteur à la formation et permettra aux enseignants de mettre au point des objectifs, des méthodes et des évaluations concordantes (Leclercq, 1998) visant à développer au mieux les compétences professionnelles des étudiants.

3. Méthodologie

L'élaboration du référentiel de compétences a été un travail qui s'est étalé sur une période de 18 mois durant lesquels une équipe de logopèdes a bénéficié du soutien méthodologique et de la supervision scientifique de Jacques Tardif. Il s'agit d'une construction progressive.

La première étape a consisté en l'identification des compétences professionnelles spécifiques à la logopédie. Pour ce faire, une longue liste d'actes professionnels a été établie puis confrontée à la définition établie par le CPLOL (Comité permanent de Liaison des orthophonistes – logopèdes), cette définition étant elle-même issue d'un consensus européen

des actes réservés aux logopèdes. Des compétences regroupant une série d'actes complexes distincts ont rapidement émergé autour des thématiques suivantes : repérer, diagnostiquer, traiter, communiquer et s'autoréguler. A ce stade, nous avons également établi une importante liste de ressources et de situations souvent confondues entre elles. La distinction des différentes compétences professionnelles a été réalisée en tenant compte des deux critères suivants : 1) les compétences retenues devaient couvrir la totalité des responsabilités professionnelles appartenant à la profession de logopède et 2) elles devaient être mutuellement exclusives. L'étape suivante a consisté à libeller, le plus clairement possible et en utilisant une terminologie précise, les compétences identifiées afin d'en refléter la « substantifique moelle ». Cette clarification s'est accompagnée d'un travail d'appropriation conceptuelle des notions de ressources et de situations. Telles qu'elles sont utilisées dans le référentiel, les situations professionnelles sont définies comme un *lieu d'application de la compétence* tandis que les ressources comprennent *les savoirs, savoir-faire et attitudes professionnelles à disposition d'une personne qui lui permettent de mettre en œuvre la (ou les) compétence(s) en situation réelle*. L'étape d'identification des situations professionnelles a été une des plus complexes. Longtemps, le raisonnement a été conçu en termes de domaines professionnels (ex. travail de la voix, du langage écrit, etc.) et non en termes d'actes professionnels à réaliser (ex. faire un bilan d'évolution), ce qui s'est révélé par la suite plus efficace. Certains choix linguistiques ont aidé à la clarification des concepts : les compétences et les situations ont été étiquetées en utilisant des verbes (ex. exercer une activité clinique) tandis que les ressources étaient désignées par des noms (ex. connaissance du champ d'action du logopède). Enfin, pour être un outil de travail utilisable concrètement, il fallait que le référentiel puisse être visualisé dans sa globalité en une ou deux pages. Une présentation en tableau (cf. annexe 1) a donc été privilégiée pour la présentation exhaustive. Elle s'est accompagnée d'une représentation graphique (cf. annexes 2 et 3) interactive permettant une manipulation en ligne des différentes compétences.

Avec le recul, deux difficultés importantes ont pu être identifiées dans le processus de construction du référentiel. La première concerne la diversité de la profession de logopède : selon la population ciblée, deux professionnels peuvent exercer des métiers en l'apparence très différents. Ainsi, un logopède travaillant avec de jeunes enfants autistes sans langage et un logopède rééduquant la voix d'acteurs professionnels semblent avoir peu de points communs. Or, chaque professionnel doit pouvoir retrouver ses actes spécifiques au sein du référentiel de compétences. Il était donc important de retrouver les points communs des différents actes pouvant être exercés en logopédie, sans tomber dans le travers consistant à lister de façon illimitée des actes de plus en plus spécifiques. Une telle énumération aurait été peu fonctionnelle pour construire un programme de formation, chaque acte ne pouvant être spécifiquement travaillé. La seconde difficulté rejoint cette problématique d'exhaustivité. Lorsque nous avons travaillé sur les ressources à combiner lors de l'exercice d'une compétence, le premier réflexe adopté était de décrire de façon procédurale les actions mobilisées dans le travail d'une compétence. L'inconvénient de cette démarche est qu'il devient alors difficile d'arrêter la décomposition procédurale : chaque action peut elle-même être décomposée, etc.

4. Le référentiel de compétences professionnelles de l'ULg

Le référentiel de compétence élaboré en logopédie comprend cinq compétences dont les libellés sont les suivants : 1) Assumer la responsabilité de la prévention, dans le domaine des troubles relevant du champ d'action du logopède ; 2) Evaluer un patient ; 3) Traiter un patient présentant un trouble relevant du champ d'action du logopède ; 4) Etablir une relation

professionnelle ; 5) Développer l'expertise requise pour une pratique logopédique de qualité au service du patient et de la société. Chaque compétence dispose de situations professionnelles et de ressources propres. Le référentiel comprend des compétences ayant des statuts différents. Certaines décrivent davantage l'action logopédique (prévention – évaluation – traitement), d'autres étant plus générales, et omniprésentes (relation professionnelle – expertise). Cette distinction est illustrée graphiquement dans l'annexe 2 tandis que le libellé complet des compétences est présenté dans l'annexe 1.

Ce référentiel ne se veut pas exhaustif. Il est évolutif puisqu'il est conditionné par l'évolution de la profession. S'il est ancré dans la pratique professionnelle, il n'en est pas toujours un simple reflet. En effet, un des rôles de la formation universitaire est de préparer de futurs professionnels à la pratique de demain, en anticipant l'évolution des connaissances et des pratiques. Très concrètement, en Belgique actuellement les logopèdes sont peu investies de la dimension préventive et si le référentiel s'était avéré être un strict reflet de la pratique logopédique actuelle, nous aurions dû fonctionner avec 4 compétences et non 5. Pourtant, cette compétence professionnelle nous paraissait être essentielle à développer car la recherche en logopédie tend à accentuer l'importance du dépistage et de l'intervention précoce, et partant de la prévention.

Le processus de validation de ce référentiel est toujours actuellement en cours. La validation du contenu est envisagée via la consultation des professionnels de terrain tandis que les retours des maîtres de stage qui utilisent une grille d'évaluation calquée sur le référentiel sont un témoin de la validation empirique du dispositif.

5. Perspectives : un référentiel... pour qui, pour quoi ?

L'élaboration du référentiel de compétences répondait au besoin de disposer d'un outil fonctionnel ciblant les compétences professionnelles à développer chez les étudiants. Cet outil conçu initialement pour les étudiants et les enseignants en logopédie s'est révélé également intéressant à l'usage pour les professionnels diplômés. Pour l'étudiant, le référentiel peut être utilisé comme une carte de navigation disponible dès le début de sa formation lui permettant de comprendre l'étendue des compétences professionnelles à acquérir et le guidant tout au long de ses acquisitions. Ceci est d'autant plus vrai que le programme de formation est ajusté au référentiel. Pour l'enseignant, le référentiel permet également de disposer d'une vue d'ensemble de la formation proposée mais aussi, en identifiant les ressources et situations spécifiquement travaillées, de mieux articuler ses enseignements dans une démarche collective, articulée autour d'objectifs communs synthétisés dans le référentiel. Enfin, chez les professionnels, le référentiel suscitera une réflexion sur la profession et son développement et favorisera l'auto-évaluation et la régulation via la formation continue.

La finalisation d'un référentiel de compétence et les nombreuses rencontres avec les maîtres de stage qui ont contribué au processus de validation nous ont permis d'identifier un décalage entre les besoins du terrain et la formation dispensée. Par exemple, la compétence « relation professionnelle » est largement définie par les maîtres de stage comme étant la plus importante pour la réussite d'un stage et l'entrée dans la profession. Or, jusqu'à peu, elle est bien peu abordée dans les cours. Ce constat a conduit les enseignants à ajouter au programme des étudiants en logopédie un séminaire de développement professionnel ayant pour principal objectif de travailler spécifiquement les ressources liés à cette compétence et de viser le développement de la réflexivité (sur les compétences professionnelles, les représentations professionnelles, le parcours de formation, ...). L'implémentation du travail des différentes

compétences dans un cursus est une démarche fastidieuse mais nécessaire pour que toutes les compétences trouvent la place qu'elles méritent dans une formation qui se veut à la fois professionnalisante, mais aussi de haute qualité.

L'identification des compétences professionnelles ne renseigne pas sur la façon dont ces compétences se développent. Les enjeux d'un dispositif de formation vont donc d'être d'essayer d'identifier des paliers ou étapes de développement des compétences. En effet, contrairement aux ressources, une compétence ne s'enseigne, ni ne s'apprend : elle se développe. La professionnalisation des étudiants en logopédie passe donc par une meilleure compréhension des étapes de développement de chaque compétence professionnelle et par l'identification d'indicateurs pour chacune d'elles qui serviront à l'évaluation. La même démarche pourra par la suite être appliquée au professionnalisme, en cherchant à définir les étapes les plus élevées du développement des compétences, et à en définir les indicateurs (Tardif, 2009).

En conclusion, l'élaboration d'un référentiel de compétences en logopédie et son implémentation comme colonne vertébrale d'un programme de formation initiale est une première étape qui devrait améliorer la professionnalisation des étudiants en logopédie. Le référentiel de compétences professionnelles offre une grille de lecture permettant de confronter un programme de formation aux exigences professionnelles. Cette grille peut mettre en lumière des décalages qu'il conviendra de gérer pour améliorer la formation offerte à nos étudiants.

6. Bibliographie

- Beckers, J. (2002). *Développer et évaluer des compétences à l'école : vers plus d'efficacité et d'équité*. Bruxelles: Labor.
- Davies, P., & Van der Gaag, A. (1992). The professional competence of speech therapists: I. Introduction and methodology. *Clinical Rehabilitation*, 6(3), 209-214.
- Jonnaert, P. (2002). *Compétences et socioconstructivisme. Un cadre théorique* Louvain-la-Neuve: de Boeck.
- Leclercq, D. (1998). *Pour une pédagogie universitaire de qualité*. Sprimont: Mardaga.
- Perrenoud, P. (2005). *Développer des compétences, mission centrale ou marginale de l'université ?* Paper presented at the Congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU), Genève.
- Stansfield, J. (2003). *Developing competence in speech and language therapy students: the role of placement*. Paper presented at the congrès du CPLOL.
- Stansfield, J. (2004). Education for competent speech and language therapy practice. In B. Shelagh (Ed.), *Innovations in professional education for speech and language therapy* (pp. 3-28). London: Whurr Publishers Ltd.

Tardif, J. (2006). *L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement.* .
Montréal: Chenelière Éducation.

Tardif, J. (2009). *Construire des dispositifs d'évaluation du développement des compétences.*
Paper presented at the 21^{ème} Colloque de l'Admee-Europe

Annexe 1. Le référentiel de compétence en logopédie de l'ULg

Compétences	Situations professionnelles	Ressources Liste non exhaustive
<p>Assumer la responsabilité de la <u>prévention</u>, dans le domaine des troubles relevant du champ d'action du logopède :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en transmettant une information claire et complète sur les facteurs de risques liés à certains troubles ○ en dépistant les troubles le plus précocement possible 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une prise en charge préventive individualisée avec un patient et son entourage ○ Mener une action de sensibilisation, auprès d'un public à risque ○ Concevoir et/ou participer à des actions préventives grand public 	<p>SAVOIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des troubles du langage oral, du langage écrit, de la communication de la phonation et de la déglutition et de leurs critères diagnostiques quelle soit l'étiologie. <p>SAVOIR-FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des signes cliniques d'un trouble logopédique ○ Identification des facteurs de risque d'apparition d'un trouble logopédique ○ Identification des facteurs d'aggravation d'un trouble logopédique ○ Identification des besoins de réinsertion sociale, scolaire et/ou professionnelle du patient.
<p>Evaluer un patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en l'abordant dans sa globalité ○ en tenant compte de la plainte initiale ainsi que des indications et prescriptions médicales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un bilan logopédique en vue d'obtenir un diagnostic logopédique ○ Réaliser un bilan d'évolution logopédique ○ Réaliser un bilan dans le cadre d'une demande d'expertise 	<p>SAVOIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des troubles du langage oral, du langage écrit, de la communication de la phonation et de la déglutition et de leurs critères diagnostiques ○ Connaissance des principes méthodologiques liés à l'évaluation ○ Connaissance des outils d'évaluation <p>SAVOIR-FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation d'une grille d'observation existante ou adaptée ○ Réalisation d'une anamnèse ○ Sélection du matériel d'évaluation ajusté au profil du patient ○ Maîtrise des différents outils d'évaluation des troubles du langage oral, du langage écrit, de la communication, de la phonation et de la déglutition, y compris les outils informatisés (passation, correction, analyse quantitative et qualitative, interprétation) ○ Mise en lien des données de l'anamnèse et des résultats obtenus par le patient avec l'évaluation avec les données scientifiques relatives au développement normal et à la pathologie en vue d'établir un diagnostic logopédique ○ Rédaction d'un compte-rendu écrit ○ Remise de conclusions au patient et/ou à sa famille ○ Proposition d'évaluations complémentaires justifiées
<p>Traiter un patient présentant un trouble relevant du champ d'action du logopède :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en tenant compte des facteurs personnels et des aspects environnementaux pouvant influencer la prise en charge, ○ en tenant compte de la comorbidité des troubles et de leur étiologie. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre au point un plan thérapeutique individualisé ○ Adapter le processus d'intervention logopédique en fonction de l'évolution du patient. ○ Clôturer une prise en charge 	<p>SAVOIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des troubles du langage oral, du langage écrit, de la communication de la phonation et de la déglutition, de leurs répercussions sur la vie du patient et des évolutions possibles ○ Connaissance des principes méthodologiques liés à la rééducation logopédique et à la mesure de son efficacité ○ Connaissance des méthodes et des techniques de rééducation <p>SAVOIR-FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse critique des fondements et de l'efficacité des différentes méthodes de rééducation ○ Détermination d'objectifs de rééducation précis, motivés, réalistes et évaluables à court, moyen et long terme

		<ul style="list-style-type: none">○ Sélection de moyens thérapeutiques adaptés en fonction des objectifs fixés○ Réalisation d'une rééducation logopédique de manière rigoureuse, créative et○ Contrôle de l'efficacité de la rééducation
--	--	--

<p>Etablir une <u>relation professionnelle</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en créant et en maintenant une relation de confiance ○ en communiquant de manière adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Interagir avec le patient ○ Echanger avec l'entourage du patient ○ Collaborer avec d'autres professionnels (en réseau ou en équipe) 	<p>SAVOIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du champ d'action du logopède ○ Connaissance du champ d'action des professionnels gravitant autour de la logopédie <p>SAVOIR-FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Communication claire et correcte, à l'oral et à l'écrit (dans la langue de la communauté linguistique dans laquelle on professe, dans la langue du patient) ○ Adaptation de la communication verbale et non-verbale à l'interlocuteur et à la situation, y compris la mise en place de moyens alternatifs et/ou augmentatifs ○ Initiation et maintien d'une bonne relation avec le patient et /ou son entourage ○ Communication de données argumentées ○ Accompagnement du patient et de son entourage dans la compréhension et l'acceptation du trouble et/ou du handicap <p>ATTITUDES PROFESSIONNELLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Empathie ○ Flexibilité ○ Sens des responsabilités ○ Respect de la juste distance liée aux fonctions ○ Respect de la personne
<p>Développer l'<u>expertise</u> requise pour une pratique logopédique de <u>qualité</u> au service du patient et de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en s'inscrivant dans une démarche de formation continue et de développement de la profession ○ en faisant preuve d'éthique professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Exercer une activité clinique ○ Prendre part à des activités d'intervention ou de supervision ○ Contribuer à la recherche en logopédie ○ Promouvoir le développement scientifique de la profession ○ Défendre les intérêts des logopèdes universitaires 	<p>SAVOIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du code de déontologie de la profession ○ Connaissance du cadre légal de la profession et des institutions <p>SAVOIR-FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion des aspects administratifs, temporels, et logistiques liés à la pratique logopédique ○ Application de la législation professionnelle ○ Auto-évaluation et auto-régulation de sa pratique ○ Evaluation d'articles de recherche en vue d'une application à la pratique clinique ○ Mise à jour de ses connaissances de façon autodidacte ou en formation continue ○ Analyse des pratiques en intervention avec d'autres logopèdes ○ Évaluation des fondements et de l'efficacité des pratiques ○ Maîtrise des aspects méthodologiques liés à la recherche ○ Participation et/ou organisation d'activités scientifiques logopédiques nationales et internationales <p>ATTITUDES PROFESSIONNELLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Curiosité intellectuelle ○ Regard critique ○ Respect du code de déontologie de la profession

Annexe 2. Représentation graphique du référentiel de compétence en logopédie : les compétences



Annexe 3. Représentation graphique du référentiel de compétence en logopédie : les situations et les ressources de la compétence « évaluation ». Les situations professionnelles sont représentées par des cubes à gauche de l'image et les ressources sont symbolisées par des engrenages à combiner entre eux.

